

Politique d'exemplarité des collectivités publiques

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2001)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-642434>

Nutzungsbedingungen

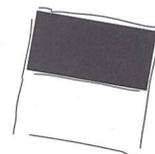
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Politique d'exemplarité des collectivités publiques

Le canton de Fribourg a procédé récemment à une révision complète de sa législation en matière d'énergie. La nouvelle Loi cantonale sur l'énergie est entrée en vigueur en juin 2000, le Règlement sur l'énergie début mars 2001. Ces instruments, clairs et concis, introduisent ou officialisent plusieurs concepts intéressants.

En plus d'agir en faveur d'une harmonisation intercantonale des dispositions légales sur l'énergie, le canton précise notamment l'importance d'une **politique d'exemplarité des collectivités publiques** (canton et établissements cantonaux, communes) et les mesures qui doivent être prises pour la réaliser, en particulier dans le domaine des bâtiments publics:

- Prise en compte des coûts externes lors du choix d'installations de chauffage
- Respect du standard MINERGIE pour les bâtiments neufs ou entièrement rénovés subventionnés par l'Etat
- Respect des recommandations SIA en matière de consommation d'électricité
- Suivi de la consommation d'énergie des bâtiments et de leurs exploitations, analyse annuelle de ces consommations et réalisation des améliorations dont la rentabilité est établie.

En ce qui concerne le suivi énergétique des bâtiments, le canton n'a d'ailleurs pas attendu l'entrée en vigueur du Règlement sur l'énergie pour sensibiliser les communes et leur proposer des moyens d'agir ainsi que des outils de travail. Au tout début de cette année, ce thème a en effet fait l'objet d'un Mercredi de l'énergie*. Le logiciel **Enercompta**, développé dans le cadre du programme Energie 2000, y a été présenté et mis gratuitement à disposition de la cinquantaine de communes présentes. Ce logiciel, basé sur le tableur Excel, et d'une utilisation aisée, simplifie grandement le suivi et l'analyse des consommations d'énergie de bâtiments ou groupes de bâtiments, permettant ainsi de définir des mesures et d'en vérifier l'efficacité. Avec pour objectif ultime la rationalisation de l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments publics... et privés!

* Rencontres organisées régulièrement en collaboration avec SuisseEnergie pour les communes et auxquelles sont conviées les autorités communales du canton.

ENERCOMPTA

Logiciel de comptabilité énergétique pour les immeubles communaux

La comptabilité énergétique offre des bases utiles pour une gestion immobilière soucieuse de l'efficacité énergétique, ce qui implique l'enregistrement systématique de la consommation d'énergies des bâtiments.

L'introduction de cette comptabilité permet d'obtenir toutes sortes de précisions et d'entreprendre des contrôles ciblés. Des économies d'énergies de l'ordre de **10%-20%** sont envisageables. Des mesures ciblées et à long terme permettent d'augmenter encore le potentiel énergétique.

Le coût pour le classeur mode d'emploi (avec exemple) et la disquette qui tourne sur Excel est de Fr. 100.-- HT. Gratuit pour les communes fribourgeoises et vaudoises qui en font la demande.

Commandes et renseignements:

SuisseEnergie pour les communes c/o Bio-Eco, Mme B. Dufour-Fallot, tél. 021/861 00 96

Mesures promotionnelles du canton de Fribourg en 2001

• Prog. de promotion du standard MINERGIE	Villa neuve: Fr. 40.-/m ² SRE Villa assainie: Fr. 20.-/m ² SRE Locatif neuf: Fr. 30.-/m ² SRE Locatif assaini: Fr. 20.-/m ² SRE Administratif neuf: Fr. 30.-/m ² SRE Administratif assaini: Fr. 20.-/m ² SRE
• Prog. de promotion des installations de chauffage au bois	Fr. 100.-/MWh d'énergie utile produite
• Prog. de promotion des capteurs solaires thermiques	Fr. 1'000.- + Fr. 180.-/m ² Dès 4 m ² , Excl. capteurs pour piscines et séchage du foin
• Prog. de promotion des capteurs solaires photovoltaïques	Fr. 3'000.-/KWp Dès puissance supérieure ou égale à 1 KWp
• Mesures connexes (prestations de tiers), Information formation, mandats d'expertises et d'études diverses	Selon le cas

Renseignements

Service des transports et de l'énergie, Rue Joseph-Piller 13, 1700 Fribourg, S. Boschung, 026/305 28 41